

DE L'ACTIVISME POLITIQUE KAKI EN AFRIQUE POST-TRANSITIONNELLE : SÉDITIONS VERTUEUSES ET ENTRISMES ÉQUIVOQUES ?

Par M. Michel Louis MARTIN¹

Au début des années 1990, les pays d'Afrique entrent à leur tour, quasi en masse, dans le cercle vertueux d'une démocratisation qui se globalise lors d'une troisième vague scellant l'effondrement du système soviétique et des autoritarismes du Sud. Cette évolution soldait sur le continent plus d'un quart de siècle d'administration en mode principalement stratocratique, dont les prodromes sont apparus les indépendances à peine obtenues ; une empreinte lourde et pour le moins politiquement rédhitoire (surtout en sa phase « montagnarde ») et de nulle effectivité sur le plan socio-économique.

Cette « *seconde libération* » (L. Diamond) pavait la voie à des autorités politiques civiles issues d'élections libres et pluripartistes, opérant dans un contexte de libéralisme économique et d'État de droit. La malédiction prétorienne paraissait exorcisée. Les armées, désorganisées par les effets délétères d'une occupation du pouvoir continue en même temps qu'erratique, se « recasernaient » pour se vouer à leur mission première de défense nationale, appuyées en cela par divers programmes de modernisation extérieurs.

Pourtant, ce prometteur essai transitionnel n'a pas été transformé comme il le fut, certes plus ou moins aisément, sur d'autres espaces post-autoritaires ; hormis quelques exceptions, la démocratie ne s'est pas consolidée, quand elle ne s'est pas dénaturée pour le céder à des régimes autocratisés. Reste que cette involution, amorcée au début des années 2000, n'exhibe pas les traits militocratiques de la période précédente (à part quelques cas insolites). Elle est surtout imputable aux élites civiles et lorsque les militaires interviennent, c'est selon des modalités peu « prétorianisées » et un tempo moins soutenu qu'auparavant.

L'activisme kaki post-transitionnel affecte en effet une configuration hybride, avec des protagonistes devenus des actionnaires intermittents et plus circonspects d'un jeu politique souvent en précarité « démocratérale » ; ce qui ne préjuge pas une quelconque normalisation du rapport des armes à la toge. S'il relève plutôt de l'influence ou de la logique agentielle², il n'exclut pas le recours à des actions plus ostensibles et plus

1 Communication présentée à l'Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse lors de la séance du 19 mai 2022.

2 Ce qui ne signifie pas nécessairement qu'il soit politiquement (ou constitutionnellement) conforme, sachant d'ailleurs que, s'il se conçoit, le seuil de normalité (qui implique la prépondérance « naturelle » du politique sur le militaire) est susceptible de varier en fonction des conjonctures

contrevenantes, quoique renouvelées à l'aune de ce qu'elles furent dans le passé. C'est à l'examen de ces dernières que se limitent les développements qui suivent ; il vaut d'ailleurs de noter que le continent africain est peut-être le seul aujourd'hui à voir persister ce type anémique et « intense » de relations politico-militaires. De ce point de vue, deux modes d'interférences politiques se donnent à distinguer : les uns séditionnistes à prétention démocratique, les autres non subversifs, néanmoins équivoques.

Des séditions politiquement vertueuses ?

C'est sur le registre le plus exorbitant, le plus transgressif des relations armée/pouvoir - la prise et l'occupation des sites de gouvernement - que se mesurent le mieux les changements intervenus. Alors que sur le plan technique, dans l'arsenal des instruments réguliers et irréguliers de dévolution du pouvoir, le coup d'État demeure le plus efficace et le moins commode à dissuader, son usage pourtant est devenu moins fréquent et lorsqu'ils y recourent, ses artisans en relativisent le caractère hors norme pour en positiver la portée.

1 - L'examen des actions menées au cours de la période concernée, en proportion moins nombreuses qu'auparavant, en atteste bien. Les militaires n'ambitionnent plus de créer une rupture, de s'imposer durablement aux affaires, ni d'être les porteurs de projets inédits ou révolutionnaires, dogmatiquement appliqués. Quand ils abordent la scène du pouvoir, c'est avec circonspection, sans signature trop appuyée et toujours de sorte que l'image de l'institution ne soit pas ternie, ni celle de sa cohésion altérée.

À ce titre, ils ne prétendent que modérer, sinon régler une crise institutionnelle ou remédier à des dérives jugées illibérales ; éventuellement endiguer des affrontements, religieux, ethniques ou régionaux, avant qu'ils ne dégénèrent ; parfois enfin, contenir une faillite socio-économique ou sécuritaire. En même temps, ils veillent à se donner à voir comme seuls aptes à sauvegarder un *statu quo* constitutionnel ou une paix civile, mis en péril par les agissements irresponsables d'autorités ayant bafoué les bonnes pratiques politiques ou simplement incapables. Les postures qu'ils affectent relèveraient d'une régulation maîtrisée, non disruptive et politiquement vertueuse, celle d'arbitre en mode « constabulaire ».

Leurs façons d'opérer ont également changé. Au classique assaut généralisé, souvent rugueux et embolisant des sites gouvernementaux, avec leur cortège de sanctions à l'égard des « *usual suspects* » (juges, syndicalistes, députés, journalistes...), se sont substituées des acquisitions plus ciblées, moins suspensives, souvent déléguées via les services de civils. D'ailleurs, les termes de coup d'État ou de putsch, jugés dévalorisants, sont récusés. L'on affecte des styles technocratiques et des postures managériales, l'on fait parade de cursus éducatifs et professionnels poussés et cosmopolites. Bien peaufiné, le *storytelling* déroulé renvoie aux canons politiques de l'heure, toujours à haute valeur ajoutée démocratique, veillant à dissiper toute impression de détournement de pouvoir ou de règlement de compte intra-élitaire. Lorsqu'elles ont dû être saisies, l'on s'engage à restituer promptement les commandes de l'État aux civils (qui n'en sont jamais loin).

et des situations (R. Kohn), selon également le caractère approprié ou acceptable des moyens employés et des comportements adoptés, que la logique de l'agence subsume adéquatement (P. Feaver).

Rien de vraiment commun avec le schéma des séquences prétorienne antérieures, ni avec le profil de leurs meneurs, qui anciens sous-officiers promus sur le tard, qui Jeunes-Turcs radicalisés à la Kadhafi. Le kaki serait « démo-compatible ».

2 - L'intervention des gradés maliens autour du colonel Toumani Touré (ATT) en mars 1991, pour démettre le président (général) Traoré aux affaires depuis 1968 et instaurer la démocratie, est paradigmatique, préfigurant ces formes politiquement vertueuses d'ingérence politique³. Ainsi au Burundi, sur fond de guerre civile, de celle du commandant Buyoya qui renverse en 1987 le colonel Bagaza et met en place des institutions démocratiques à la tête desquelles est élu un civil ; il reprendra le pouvoir en 1996 après trois ans de conflit pour réorganiser une transition dont héritera Domitien Ndayizeye élu chef de l'État en 2003 ; au Niger, de celle du commandant Wanké en avril 1999 à l'encontre du président (général) Maïnassara qui avait renversé le premier leader élu démocratiquement ; en Côte d'Ivoire, de celle du général Guéi en décembre 1999 qui provoque le départ du chanteur de l'ivoirité Henri K. Bédié, accusé de répression et de corruption ; aux Comores, de celle du colonel Assoumani qui évince en avril 1999 le président Mossoundé accusé de porter atteinte à l'intégrité territoriale de l'archipel ; en Mauritanie, de celle du général Ould Mohamed Vall qui met fin en août 2005 à plus de vingt ans de dictature sous les règnes des généraux Ould Haïdalla et Ould Sid' Amed Taya ; en Guinée, de celle du général Konaté, en décembre 2009, pour rétablir la démocratie mise à mal par l'improbable capitaine Dadis Camara ; au Niger, à nouveau, de celle du commandant Djibo en février 2010 contre le président Tandja qui cherchait à proroger son mandat au-delà du terme fixé ; au Mali, derechef en mars 2012, de celle du capitaine Sanogo qui dépose l'icône ATT (élu en 2002 et 2007), lui faisant grief de sa piètre gestion de la rébellion touarègue et d'un projet de réforme constitutionnelle douteux renforçant l'exécutif ; au Burkina Faso, de celle du lieutenant-colonel Zida, en octobre 2014, pour assurer l'installation d'un gouvernement de transition après le départ de Blaise Compaoré (le co-putschiste de Sankara en 1983 à qui il succèdera et pour longtemps) ; au Burundi, de celle, mais vaine, du général Niyombaré, en mai 2015, pour destituer le président Pierre Nkurunziza qui brigait (à l'époque illégalement) un troisième mandat ; au Mali encore, en août 2020, de celle du lieutenant-colonel Goïta qui « démissionne » le chef de l'État (IBK), dont le projet de référendum constitutionnel de 2017 avait amorcé l'impopularité, déjà nourrie par l'extension du terrorisme ; en Guinée, de celle du colonel Doumbouya qui dépose en septembre 2021 le président Condé à son troisième et inconstitutionnel mandat ; au Burkina Faso, de celle du colonel Damiba qui, à l'instar semble-t-il du Mali, pousse en janvier 2022 le président Kaboré à la démission ; au Tchad, le général Mahamat Déby capte en avril 2021 la succession de feu son père avec le soutien de ses homologues.

3 - Si ces actions conduisent pour la plupart à l'installation d'un gouvernement *ad hoc*, qualifié avec insistance de transitoire, l'on ne peut parler de junte ou d'oligarchie militaire. L'occupation de l'appareil politico-administratif n'est plus le but recherché, comme antérieurement lorsqu'elle se voulait systématique. Leur indice de « militarité » est de faible intensité, peu déconstituant, faiblement coercitif et borné dans le temps :

3 L'on ne donne ici que le nom (et le grade du moment) de la personnalité dominante de ces opérations de prise du pouvoir, forcément collectives en fait.

de quelques semaines ou quelques mois à une année à peine ou un peu plus⁴. La seule exception, peut-être, est celle des deux gouvernements dirigés par Buyoya au Burundi (1993-1987 et 2003-1996). La volonté déclarée des auteurs est le rétablissement, espéré rapide, de la légalité civile via l'organisation d'élections. Il ne s'agit que de revenir à la normalité *quo ante*, « [...] balayer la maison », selon la pédestre formule du général Guéï. Bref, réinitialiser une séquence libérale qui aurait malencontreusement « beugué ».

Peu en commun, par conséquent, avec le passé, nonobstant peut-être les dénominations dont s'affublent ces régimes, où redressement de la démocratie et salut du peuple le disputent à restauration de l'État et sauvegarde de la justice, comme éléments de langage convenus. Le nouveau contexte serait bien post-stratocratique : un activisme d'influence plus que de prépotence. Pas d'autre partition que celle du « spectateur engagé » en quelque sorte, fort en plus de la conviction que la démarche ne fait qu'aller au-devant des attentes de la société. Pour nombre d'observateurs, ce type d'intervention est même qualifié de « correcteur », de « rédempteur », voire de « démocratique », et leurs agents, d'arbitres politiques ou de serviteurs de la bonne gouvernance⁵.

Incidemment, cette posture plus « civile » n'est d'ailleurs pas l'apanage des seuls segments gradés de la hiérarchie, mais se pratique également aux échelons plus modestes, souvent pour disculper sinon justifier des conduites plus antinomiennes. La plus banale mutinerie dont l'Afrique de l'ouest et centrale a récemment offert plusieurs exemples se pare des tonalités du discours politique du jour, alignées sur celui des oppositions civiles, même si ce genre de manifestation traduit plutôt l'exaspération liée à une subalternité brutale mal vécue⁶.

4 - L'on ne saurait évidemment prendre à leur valeur faciale les captieux narratifs qui entourent ces séditions. L'image complaisamment véhiculée ne reflète pas toujours la réalité des choses, en soi problématique et parfois tout bonnement guidée par des ambitions politiciennes, rentières ou autres.

Une prise du pouvoir, tout d'abord, aussi opportune ou providentielle serait-elle, aussi banalisé et peu coercitif en serait l'exercice, souffre d'un déficit inhérent de légitimité. Sa genèse est non seulement dérogatoire, mais elle est adverse aux standards modernes de gouvernementalité fondés sur une dichotomie politico-militaire irréductible et verticalisée : l'intrusion constitue une disjonction agentielle ou une « *rupture métonymique* » (A. Rouquié) qui conduit un appareil d'État à poser pour l'État entier. Aussi les protestations de bonne foi démocratique ne sauraient-elles rien y changer.

Même en faisant abstraction de cette antinomie, l'intentionnalité vertuiste d'une telle irruption dans le champ politique ne peut être garantie pure de tout autre arrière-pensée ni, quand cela serait, sa constance présumée. Une fois en place, les militaires sont toujours susceptibles de changer leur fusil partisan ou idéologique d'épaule,

4 Au Mali, selon des déclarations de son chef de file, il est prévu d'être plus long.

5 O. O. VAROL, « The Democratic Coup d'État », *Harvard International Law Journal*, vol. 53, n° 2, été 2012, p. 292-356 ; N. MARINOV et H. GOEMANS, « Coups and Democracy », *British Journal of Political Science*, vol. 44, n° 4, octobre 2014, p. 799-825 ; J. POWELL, « An Assessment of the 'Democratic' Coup theory : Democratic Trajectories in Africa, 1952-2012 », *African security Review*, vol. 23, n° 3, 2014, p. 213-224.

6 M. DWYER, *Soldiers in Revolt : Army Mutinies in Africa*, New York, Oxford University Press, 2017.

ainsi que leur allégeance de départ. Ainsi en Égypte, au Zimbabwe ou en Tunisie où leurs diamétraux retournements ont démontré la vanité des allégations initiales et la prégnance de facteurs politiciens et corporatistes. Par ailleurs, l'opprobre censé entourer ces démonstrations, réitéré toujours plus fermement depuis les transitions par les agences de la communauté internationale, est dans les faits inconstant, sinon platonique ; il se mitige par ces promesses d'irréprochabilité politique (l'on met en avant l'éviction de despotes civils, sujets aux « coups constitutionnels ») ou il se contourne par la discrétion et la sobriété de la gestuelle gouvernementale (l'on se tient en arrière et l'on cède les fonctions en vue à des civils pour édulcorer l'empreinte martiale). Cela avec d'autant plus d'obligeance que les bailleurs de fonds, moins regardants, sinon révisionnistes, soucieux de projection impériale, sont plus nombreux et plus accessibles⁷.

Par-delà ces considérations, se pose la question de l'effectivité d'une gouvernance comparativement plus problématique pour maintes raisons que l'on ne peut que survoler ici. L'habitus de ses responsables, leur formation, leur culture (surtout dans le cadre d'organisations médiocrement institutionnalisées et modernisées) ne les ont pas portés à l'acquisition de savoirs et d'aptitudes se prêtant à l'administration de sociétés complexes, polycentriques, désormais transnationalisées : commander et gouverner relèvent encore de schèmes cognitifs antithétiques et requièrent des aptitudes quasi mutuellement exclusives et peu interchangeable, qui rendent les militaires inaptes (du moins seuls) à une gestion politique et économique d'échelle ; l'ordre n'est pas une alternative à la politique, ce qu'ils sont encore naturellement portés à penser.

Ensuite, et paradoxalement, une direction militaire est structurellement fragile. Son allure collégiale, qu'oblige le pluralisme (hiérarchique, générationnel, professionnel...) de l'institution et qui vise aussi à afficher son unanimité, entraîne des rotations de personnel (convenues ou non), ce qui affecte mécaniquement la rapidité et la qualité de la prise de décision. Elle est surtout une source de tensions et de frictions *via*, notamment, les « dissonances de statut » (de nature matérielle et organisationnelle, mais également sociologique) qu'elle génère ; la répartition des nouveaux rôles ne correspondant plus forcément aux hiérarchies de départ et aux attentes de leurs membres. Ces effets opèrent évidemment au sein même du groupe aux commandes de l'État, dont les ambitions croisées, tant politiques que rentières, s'exacerbent sur le temps ; ils troublent également les rapports avec les hommes restés dans le rang, quel qu'en soit l'échelon, dont les sentiments se teignent inconsciemment de frustrations, de jalousie et d'envie. Quel est l'ascendant d'un gradé moyen placé à un poste régalien vis-à-vis de pairs plus anciens mais moins bien lotis sur le plan de leurs responsabilités, aux yeux encore de tous les autres demeurés hors des cercles du pouvoir, qu'ils occupent des commandements importants, peut-être astreints à se plier aux ordres d'homologues moins expérimentés ou dont les décisions ne leur paraissent pas pertinentes, qu'ils

7 Sur ces retournements : E. NDAWANA, « The Military and Democratization : A Comparison of the Egyptian and Zimbabwean Experiences », *African Security*, vol. 11, n° 2, 2018, p. 127-159 ; H. BOU NASSIF, « Coup in Tunisia: Why the Military Abandoned Democracy », *Journal of Democracy*, vol. 33, n° 1, janvier 2022, p. 27-39. Sur les variations de perception et de qualification des intrusions militaires : F. N. IKOME, « Good Coups and Bad Coups : The Limits of the African Union's Injunction on Unconstitutional Changes of Power in Africa », *Institute for Global Dialogue Occasional Papers*, n° 55, février 2007 ; O. TANSEY, « The Fading of the Anti-coup Norm », *Journal of Democracy*, vol. 28, n° 1, janvier 2017, p. 144-156 ; A. WITT, *Undoing Coups : The African Union and Post-coup Intervention in Madagascar*, Londres, Zed Books, 2020.

soient subalternes laissés pour compte et en conséquence tentés par le rôle revendicatif ou contestataire d'un « *lumpenmilitariat* ».

Dans ce contexte politico-militaire ainsi brouillé, il est bien évident que la soumission des armes à une « toge en kaki » ne peut qu'être problématique. Les conséquences en sont ces continues « spirales contre-putschistes » et un factionnalisme rampant, qui se superposent aux effets mécaniques de dégradation, sinon de désarticulation institutionnelle, induits par l'occupation du pouvoir, qui obèrent les capacités de gestion d'environnements sécuritaires sensibles, mais également les possibilités ultérieures de reprise du pouvoir⁸.

En fin d'analyse, et pour caricaturer, mal dimensionné pour être en mesure de « délivrer », d'autant qu'il se veut bref, ce type de gouvernance, qui voit son capital de confiance acquis au départ se dissiper rapidement, ne peut avoir d'utilité qu'en matière de gestion des affaires courantes. Il n'a pas en soi de fonction régénérative ; à la rigueur « liquidative », comme syndic de faillite, voire « euthanasiante » pour en finir au plus vite avec un gouvernement civil impotent en phase terminale ; pour autant d'ailleurs que la manœuvre n'interrompt pas une expérience de libéralisation, jamais facile à réussir rapidement⁹. De ce point de vue, l'argument du *reset* est vain : il faut un changement de système (de logiciel), et cela ne relève pas des capacités des militaires, sauf s'ils réussissent dans une trajectoire kémaliste ou coréenne, à créer une coalition civilo-militaire et à accepter d'être en concurrence avec des oppositions civiles rendues plus actives par d'une demande démocratique croissante.

Deux autres modalités post-transitionnelles de rapports politico-militaires non subversifs mais ostensibles, suspect pour l'un, équivoque pour l'autre, s'observent encore.

Des ingérences non séditionnistes équivoques : l'élection et la réquisition civile

Il s'agit là de conduites qui techniquement ne sont pas inappropriées. Mais sous des dehors anodins, elles n'en débouchent pas moins sur une insinuation des militaires dans le champ du politique et une accentuation de leur gravité au-delà de leur agence comme appareil d'État. L'entrisme électoral en est une forme active, l'entrisme par réquisition civile en est une autre qui ne l'est pas.

8 L'option monocratique, sous l'égide d'un haut gradé soutenu par quelques caudataires de confiance (clientélisés d'une façon ou d'une autre : ethnique, économique...) et servis par des technocrates civils et un secteur sécuritaire dont l'appui est plus ou moins garanti par des stratégies anti-coups et le bénéfice d'un statut privilégié, change évidemment la nature du régime maintenant inscrit dans la durée, avec nombre d'aléas. Voir C. CLAPHAM et G. PHILIP (dir.), *The Political Dilemmas of Military Regimes*, Londres, Croom Helm, 1985 ; N. K. KIM et A. M. KROEGER, « Regime and Leader Instability Under Two Forms of Military Rule », *Comparative Political Studies*, vol. 51, n° 1, janvier 2018, p. 3-37.

9 E. A. IFIDON, « Transitions from Democracy in Nigeria : Toward a Pre-emptive Analysis », *African Journal of Political Science/Revue africaine de science politique*, vol. 7, n° 1, juin 2002, p. 109-128 ; C. O. NGARA, A. T. AYABAM et E. N. ESEBONU, « Leadership Crisis and the Emerging Resurgence of Military in African Politics », *Global Security Studies*, vol. 5, n° 2, printemps 2014, p. 27-44.

L'entrisme électoral comme « blanchiment » de coup

1 - *A priori*, la démarche consistant pour des militaires à embrasser via l'élection une deuxième carrière n'appelle pas en soi de remarques tant qu'elle s'effectue conformément à la législation ; et pour le candidat issu des armées, la principale restriction est de n'être plus en activité. Beaucoup sont ainsi élus à des assemblées territoriales, à la députation, voire à la magistrature suprême d'un État, tels le lieutenant-colonel Tandja en 1999 et 2004 au Niger et Toumani Touré au Mali en 2002 et 2007. S'y ajouterait le cas d'anciens chefs de groupes armés en contexte de guerre civile, tels Paul Kagamé, du Front patriotique rwandais, élu en 2000 (réélu depuis), le Burundais Pierre Nkurunziza des Forces de défense de la démocratie qui s'impose en 2005 puis en 2010 et 2015 et son dauphin Évariste Ndayishimiye, qui sera chef d'état-major adjoint puis élu président du pays en 2019. Le cas de Laurent-Désiré Kabila, chef de l'Alliance des forces démocratiques pour la libération du Congo-Zaïre, est un peu différent puisqu'il n'a pas vraiment été élu à la tête du pays qu'il a dirigé.

Ce n'est donc pas là une forme anormale d'entrée en politique, laquelle de surcroît, en raison des obstacles matériels qu'elle suppose, n'est pas facile à abuser. Les dispositifs autorisant une candidature politique sont plutôt contraignants et sans compensations bien définies en cas d'échec, hors le bénéfice des droits acquis conformément au statut antérieur d'active. En outre, pour de tels postulants, fatalement moins connus, novices dans le circuit politique et confrontés à plus d'embarras financiers, surtout pour les moins gradés, les chances de succès sont plus minces que pour leurs concurrents civils, souvent moins novices. Par conséquent, que des hommes ayant servi sous l'uniforme briguent un mandat ne saurait relever de l'immixtion politique, ni même de nature à créer un « effet bleu-horizon ».

2 - En revanche, il est des éventualités où l'entrisme politique kaki est plus discutable et d'une moindre licéité : c'est lorsqu'il s'effectue à l'occasion des procédures censées aménager le retour à la normalité civile, après une première occupation prétorienne du pouvoir. C'est le cas de ces hauts gradés qui, excipant d'avoir troqué leur treillis pour une tenue civile, se présentent aux élections « libres » qu'ils ont organisées dans le cadre des opérations de transfert de pouvoir « aux civils », suite à leur propre usurpation ; et plus singulièrement, celles qui concernent l'accès à la magistrature suprême.

Ainsi, s'agissant de ces dernières, du choix des Mauritaniens Ould Sid'Ahmed Taya en 1992 (réélu en 1997 et 2003) et Ould Abdel Aziz en 2009 (réélu en 2014), de Zeroual en 1995 en Algérie, de Mainassara en 1996 au Niger, d'Assoumani aux Comores en mai 2002 (réélu en 2016 et 2019) ou encore du Centrafricain Bozizé en mai 2005. Les réélections successives de Kagamé, de Nkurunziza, relèveraient de la même logique. Les candidatures également, mais sans le résultat escompté, de Buyoya au Burundi en 1993 (mais qui assurera néanmoins une présidence transitoire après un second putsch en 1996 et en vertu des accords d'Arusha), de Guéi en Côte d'Ivoire en 2000 ; de Dadis Camara en Guinée et de Bozizé aux présidentielles de 2020.

À plus d'un titre finalement, ces postulations en rappellent d'autres alors tentées par des dirigeants d'origine militaire pour enjamber licitement les transitions des débuts 1990 et acquérir une nouvelle virginité politique : Kérékou au Bénin, Ratsiraka à Madagascar (tous deux en décalé d'un mandat), Conté en Guinée, Ben Ali en Tunisie, Benjedid en Algérie, Compaoré au Burkina Faso, Kolingba en RCA, les uns et les autres au pouvoir depuis des usurpations fomentées lors du cycle prétorianiste des années antérieures, puis pérennisées par leurs successives réélections depuis, et pour certains

jusqu'à présent ; ainsi de deux *survivors*, Sassou-Nguesso au Congo-Brazzaville (depuis 1979 - sauf entre 1997-1992) et de feu Déby-Itno au Tchad (depuis 1990) chacun à son sixième mandat.

3 - En réalité, quelle que soit la façon dont ces « ex »-officiers se justifient en paradant leur dilection démocratique, ces « réinventions politiques » cachent mal la poursuite, certes de manière oblique et « civilianisée » de l'investissement du champ politique par la « classe » militaire. Il est d'autant plus prégnant qu'il se fait par le haut et qu'il se leste de l'autorité d'un exécutif présidentieliste très capitolin. Cet accaparement, dont bénéficient par contiguïté leur clientèle dans le rang ou à des postes clés, est facilité par le jeu très payant de la « prime au sortant » et l'escamotage des risques inhérents à une réelle compétition électorale (souvent biaisée de surcroît à leur profit) : planificateurs des consultations auxquelles ils postulent, leurs chances de succès n'égalent pas celles de leurs concurrents civils qui ne disposent pas, tant s'en faut, des mêmes ressources.

De telles pratiques ne sauraient donc constituer un réalignement démocratique, comme revendiqué. Dans bien des cas, le mandat présidentiel se déroule en marge des bonnes pratiques qu'ils prétendent défendre, par exemple en abusant des révisions constitutionnelles ou autres légalismes pour contourner les limitations initialement introduites (sur le nombre et la durée des mandats, leur décompte suite à une révision, celui des tours de scrutin, les conditions de candidatures, etc.) et être en mesure de se maintenir. C'est parfois de manière quasi viagère (Kagamé et Sassou-Nguesso sont susceptibles de se représenter pour deux quinquennats encore ; Conté, Déby, Ould Taya, Nkurunziza, Kadhafi meurent en cours de mandat ; Ben Ali, Compaoré, Benjedid, le « président à vie » Kolingba finissent sortis par la rue) ; c'est aussi par vicarité en quelque sorte, via un lige (Ndayshimiye pour Nkurunziza, le général Ghazouani pour Aziz), voire un dauphin (Faure Gnassingbé fils du président (général) Eyadema, Déby, fils du président (maréchal) Déby-Itno, Joseph Kabila, fils de L.-D. Kabila) ou par l'obtention d'une dignité post-présidentielle. Parfois même, il fut question de les remettre en selle, tel Haidalla ou Kolingba en 2005 et de nouveau en 2010, ou Zéroual. Autant de versions africaines du *porfirismo*.

Par ailleurs, vu l'allonge que leur procure l'espace que les forces de défense occupent à un titre ou à un autre et dont elles-mêmes tirent avantage - politique, administratif, économique, budgétaire et comme courroie de transmission de l'action coercitive de l'État -, ces régimes, présumés issus d'un retour à la normalité, sont en réalité de fallacieuses conversions post-militaires. Ainsi conduit, l'entrisme électoral n'est qu'une façon pour les militaires de « blanchir » une occupation du pouvoir à l'origine illégaliste et contre-démocratique ; il est vrai jamais de manière complète ou crédible.

Ces reconversions, en effet, fortifiées par ces adoubs électoraux donnent rarement lieu à des régimes capables ou soucieux de corriger les manquements bien doigtés de leurs prédécesseurs détrônés. Elles sécrètent plutôt des formes autoritaires, sinon prédatrices, d'exercice du pouvoir, recourant à toutes les ressources politiques et constitutionnelles disponibles, mais aussi coercitives avec le soutien d'unités spéciales ou paramilitaires, adéquatement fidélisées et profilées pour en finir quoi qu'il en coûte, qui se trouvent alors dans une situation dont elles peuvent tirer bénéfice en échange de leur soutien, soit-il par action ou simplement par abstention. Il s'agit là d'une de ces versions émergentes, hybrides de néo-autoritarismes apparus depuis environ une décennie, qui mêlent, mais à des fins de durabilité des pratiques empruntées au modèle démocratique, élections, multipartisme, avec une gestion monocentrée à renouvellement différé, dans

un champ politique idéologiquement désactivé ou accidenté, aussi désignées comme « *autoritarismes électoraux* » (A. Schedler) ou « *compétitifs* » (S. Levitsky et A. Way).

L'entrisme politique sur réquisition : le risque d'État-caserne

1 - À côté de l'élection, qui prolonge l'ambition renouvelée de ceux qui ne font finalement que changer de tenue, il est une autre variante de l'entrisme politique, qui est en quelque sorte un effet de composition paradoxal de la soumission des armes à la toge. Pour l'Afrique, c'est un cas de figure encore un peu théorique, mais qui pourrait se concrétiser avec l'accentuation de la volatilité des environnements nationaux et régionaux et de leur subséquente « sécuritisation ».

Dans cette hypothèse, et à la différence des variétés d'activisme décrites jusqu'ici, l'initiative du mouvement n'est pas le fait des militaires, du moins directement ; elle en revient au contraire à des gouvernants civils, confrontés à des crises d'échelle (géopolitiques, socio-économiques, inter-sectionnelles, éventuellement sanitaires ou écologiques), et avec le tacite assentiment, sinon l'encouragement de l'opinion publique. Des circonstances dont la maîtrise ne leur laisse d'autre choix que le recours à l'engagement et au déploiement sur le temps de moyens exceptionnels, combinés à une éventuelle application de mesures coercitives lourdes, dont les seuls pourvoyeurs sont les forces armées. Cette sorte de situation est courante dans les régimes autoritaires, toujours exposés à des risques d'opposition organisée et violente, et qui sont libres d'y répondre sans contrainte.

Mais le cas peut également se produire au sein de configurations plus évolutives, démocratisées depuis peu, mais encore fragiles ou peu résilientes sur le plan économique, et socialement mal intégrées, dépourvues par surcroît de moyens de police performants. Aussi, dans l'hypothèse d'une multiplication et d'une amplification des crises (insurrection majeure, paralysie massive, en particulier des grands centres urbains ou de production), sont-ce les forces armées qui sont réquisitionnées, compte tenu du sous-équipement des appareils policiers ou paramilitaires, de leur inefficience ou de leur corruption. Des rôles parfois même constitutionnalisés, souvent de manière équivoque. Cette policarisation du secteur de la défense est évidemment possible dans des environnements interétatiques peu belligères, ne nécessitant pas de mobilisation opérative fléchée ou prépositionnée. Mais, elle tend à se généraliser en raison de la nature de ces nouvelles urgences à caractère composite dont la gestion joute l'action militaire, tels le terrorisme, les trafics transnationaux, etc. Le développement d'outils paramilitaires - gardes-frontières, gardes-faune, gendarmeries, etc. - qui sont des euphémisations d'armées, en témoigne.

2 - L'une des conséquences de cette évolution, dont nombre de pays d'Amérique latine sont le théâtre, mais pas uniquement, est que les militaires se trouvent alors, en raison de leur vocation privilégiée à la prise en charge de ces nouvelles tâches, inévitablement rapprochés des sites décisionnels centraux, sinon même incorporés pour y participer ; banalisé, cet enrôlement est de nature à donner lieu à une variété inédite de « militarisme »¹⁰.

10 R. DIAMINT, « A New Militarism in Latin America », *Journal of Democracy*, vol. 26, n° 5, octobre 2015, p. 155-168 ; D. PION-BERLIN et I. ACÁCIO, « The Return of the Latin America Military ? », *Journal of Democracy*, vol. 31, n° 4, octobre 2020, p. 151-165 ; V. BOVE, M. RIVERA et C. RUFFA, « Beyond

Ainsi, et hors de toute intention d'ingérence, peuvent se mettre en place les conditions d'une érosion du monopole civil de la gouvernance politique de la force armée et de sa mise en partage. A *minima*, cette mitoyenneté surplombante par rapport aux autorités politiques de légitimité électorale est de nature à aiguïser chez leurs partenaires en uniforme un « *complexe de supériorité maladif* » (S. Finer), toujours équivoque en situation démocratique, et susceptible de s'accompagner de revendications corporatistes qui n'ont pas toujours de traduction logistique ou opérative.

De manière plus conséquente, elle est propice à l'établissement de régimes en dépendance martiale, dont l'assise dérive non plus de la seule désignation démocratique de leurs leaders, mais de la reconnaissance ou du soutien que leur assurent les détenteurs des moyens de violence. Il s'établirait une inversion du rapport des armes à la toge, celles-là contrôlant celle-ci. In *fine*, cette tendance est à même de déboucher sur des coalitions civiles-militaires inégalitaires, voire, et « sans coup [d'État] féric », sur de pures et simples oligarchies militaires gouvernantes, des cas, pour le dire autrement, d'« *États-caserne* » (H. Lasswell) dans des sociétés placées en stress prolongé et en expectative de violence, mais hors contexte de belligérance externe (que les forces armées seraient d'ailleurs de moins en moins capables de gérer).

Cette logique collusive, autrement dit, est doublement pernicieuse, surtout pour des politisés non affermis. D'une part, elle est de nature à nier la légitimité élective des politiques en même temps que leur emprise étatique et sociétale. D'autre part, elle obère la neutralité démocratique des militaires, évidemment leur crédibilité opérative en matière de défense extérieure, ne leur laissant ouverte que l'étroite et ambivalente voie de la sûreté nationale, et le risque de postures à base de « marchandage ».

Conclusion

Il est bien évident que ces formes intrusives et tangibles de l'activisme martial africain dans leur version aussi qualifiée de « *post-moderne* » (J. Marcou), décrites ici de manière idéal-typée, n'épuisent pas toute l'épaisseur du complexe politico-militaire dans ses aspects inappropriés, si tant est que ce qualificatif soit pertinent, et dont le clavier va de la prise du pouvoir au simple manquement (au moins délibéré) à l'étiquette institutionnelle, en passant par des formes d'aliénation idéologique. Les formes dites à bas bruit ou apparemment innocentes peuvent être aussi conséquentes qu'un putsch bien claironné, dont l'absence, inversement, n'est pas plus significative de rapports normalisés, lesquels enfin n'excluent pas une sous-jacence tensionnelle en mode agentiel.

Par ailleurs, et pour des raisons de convenance éditoriale, la nature des régimes institués et surtout la dimension causale du phénomène n'ont pas été envisagées ici. Elle inclut des variables exogènes à la chose militaire, d'ordre géopolitique avec un contexte transnational, global et régional propice à des conduites constitutionnellement

Coups : Terrorism and Military Involvement in Politics », *European Journal of International Relations*, vol. 26, n° 1, 2020, p. 263-288. En Afrique : A. ESTERHUYSE, « The Domestic Deployment of the Military in a Democratic South Africa : Time for a Debate », *African Security Review*, vol. 28, n° 1, 2019, p. 3-18 ; les contributions au dossier « Beyond the Coup D'Etat ? Perspectives on Civil-Military Relations in Africa », *Civil Wars*, vol. 22, n° 2-3, 2020 ; P. COLLINS et R. ARCALA-HALL (dir.), *Military Operation and Engagement in the Domestic Jurisdiction : Comparative Call-out Laws*, Leyde-Boston, Brill-Nijhoff, 2022.

et politiquement problématiques, ainsi que d'origine interne, propre au système de gouvernement, avec une configuration institutionnelle autocratisée, plaçant gens d'arme et politiques dans une polarité non médiatisée pernicieuse, inclinant les premiers à « muser le long du Rubicon », si l'on veut bien nous passer cette image. Mais, surtout, elle implique des facteurs liés aux institutions militaires elles-mêmes, plus notamment leur médiocre (c'est à nuancer évidemment) niveau d'institutionnalité, leur modernisation, tant organisationnelle que professionnelle généralement inaboutie, ainsi que ce corrélatif - et pérenne - syndrome corporatiste.

Enfin, et faute d'une étude plus exhaustive du spectre entier de l'activisme militaire, nulle prospective n'a été tentée. Elle s'imposait sans doute, notamment afin de savoir : si ces modes ostensibles, de forte intensité, dont l'Afrique est (pour le moment) l'un des derniers espaces témoins, sont consubstantiels d'un activisme militaire renouvelé sur un registre plus pondéré et plus cantonné (asymptotique, en quelque sorte, d'un rapport au politique normalisé) ; ou s'ils ne sont que des formes résiduelles du militocratie pré-transitionnel, confirmant la thèse de la fin annoncée des coups d'État¹¹ ; ou enfin s'ils présagent une résurgence et par conséquent la persistance de la malédiction prétorienne. Plus ample recherche, mais surtout l'avenir le diront.

11 J. F. Clark, « The Decline of the African Military Coup », *Journal of Democracy*, vol. 18, n° 3 juillet 2007, p. 141-155 ; le dossier « Coups d'État en Afrique : la fin d'une époque », *Jeune Afrique*, 17 mai 2016.

